

Décembre 2009

Le petit Frazéen

n° 5

Bulletin

Municipal

Voici (déjà) revenu le temps des fêtes ! Et avec lui le cortège de réveillons, cotillons, bonbons et Père-Noël !

Plus que jamais cette année, j'espère que ces fêtes seront l'occasion de se rassembler, en famille ou entre amis, pour penser à autre chose qu'aux obstacles franchis en 2009. Entre les crises, économiques ou financières, la course au travail (pour ceux qui en ont un ou pour ceux qui en cherchent), le réchauffement climatique, la baisse du pouvoir d'achat ou autres réjouissances, on ne peut que se souhaiter mutuellement d'être au mieux en 2010.

Votre Conseil municipal y veille ; il essaye de prendre en compte dans ses choix et actions aussi bien la qualité de vie au quotidien que l'avenir des générations futures. Nous essayons aussi de donner la parole à chacun, pour que Frazé soit un lieu où tout le monde peut s'exprimer, quelque soit son opinion. Les réunions publiques sont faites pour cela, et nous encouragerons toujours ce dialogue direct.

Nous voulons aussi penser aux jeunes, et c'est pour eux que le CCAS a mis en place une aide au départ, dans le cadre d'un projet d'étude. Les anciens, qu'on appelle maintenant les aînés, ne sont pas en reste : nous avons fait la fête plusieurs fois ensemble cette année, et je peux vous assurer que notre bonne humeur n'était pas feinte ! Les aînés, à Frazé, savent s'amuser, c'est une certitude.

Les associations frazéennes aussi savent faire la fête, et vous verrez dans ce journal que 2010 s'annonce riche de rencontres. Le calendrier des activités est dense, j'espère que nous serons nombreux à chaque fois. Merci à tous ceux qui consacrent beaucoup de leur temps à préparer ces instants de bonheur à partager.

Un mot dans cet édito sur les travaux de l'épicerie du village et du restaurant : ils commencent à partir de février, en espérant qu'ils ne dureront pas plus d'un an. Bientôt nous pourrons faire nos courses ensemble au village !

Enfin, et en conclusion, je dirai que nous tous, Frazéens issus de partout, des hameaux du bourg, nés à Frazé ou loin d'ici, hommes et femmes d'origines très diverses, ce n'est pas pour rien que nous sommes à Frazé : c'est pour vivre ensemble dans ce très beau village, dont nous sommes tous fiers à juste titre.

Mais n'oublions pas ceux qui sont un peu isolés, ceux qui sont malades ou fatigués. N'oublions pas, en ces temps de réjouissance, que chaque sourire, chaque petit geste de solidarité, c'est un peu plus d'humanité et par les temps qui courent, l'humanité, c'est ce que nous avons de plus beau à partager.

Je vous souhaite de très joyeuses fêtes et vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bien à vous,

Brigitte Pistre

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Transport scolaire : une prestation financée à 80 % par le Conseil général

Le marché de prestation de ramassage scolaire des élèves de primaire de Frazé fréquentant l'école de Chassant étant arrivé à son terme courant 2009, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour établir un nouveau marché. L'offre du seul transporteur ayant répondu, à savoir l'entreprise Lecuyer de Brou, a été retenue pour une prestation de 3 fois 3 ans d'un montant total de 239 769,16 € HT (soit environ 26 000 € par an). Le Conseil général d'Eure-et-Loir prend en charge 80 % de ce coût dans le cadre d'une convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire établie avec la commune.

➤ Construction place Saint-Pierre : premiers coups de pioche courant février

En cette fin d'année, ce gros dossier qu'est la construction du commerce multi-services et des chambres d'hôtes inscrit une étape importante dans le projet.



Le lundi 14 décembre dernier la commission d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à la réception et à l'enregistrement des soumissionnaires. Le marché se décompose en 13 lots distincts et 50 entreprises ont répondu, rendant l'appel d'offre fructueux pour chacun des lots.

Notre architecte, Frédéric Gau, analyse maintenant chaque dossier technique et remettra à la municipalité son avis pour le 8 janvier. Ce même jour, le Conseil municipal se réunira pour définir les choix définitifs sur les entreprises retenues pour l'exécution du chantier.

L'étape suivante consistera à rédiger les contrats d'engagement avec ces entreprises.

Notre calendrier prévoit un début du chantier pour le courant février 2010.

La prochaine réunion du groupe de travail, animé depuis le début de ce projet par notre Sous-Préfet, Frédéric Cheylan, se réunira à nouveau le 22 janvier 2010 à Nogent-le-Rotrou pour entériner notre procédure et définir ensemble les nouvelles échéances.

La place Saint-Pierre va donc très bientôt connaître le début d'une ère nouvelle !



➤ Promenade du lavoir : l'étude paysagère est engagée

Le projet de « promenade du lavoir » a pour objectif de relier la place de la mairie au lavoir en traversant la cour de l'ancienne école, en passant à l'ouest de l'église puis en cheminant derrière l'édifice. Avant de se prononcer sur ce projet, l'Architecte des bâtiments de France a demandé à la commune de réaliser une étude paysagère. Sur les recommandations du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), cette étude est scindée en 2 parties : la première porte sur les cheminements piétonniers reliant la place au lavoir en passant derrière l'église, et la seconde porte sur la circulation sur la chaussée et le stationnement entre le lavoir et la place Saint-Pierre (futur commerce).

Suite à l'appel d'offres, le cabinet Pôles a été retenu pour mener cette étude, pour un montant total de 5 750 € HT. Comme le recommande le Parc naturel régional du Perche, cette promenade devra s'intégrer le plus naturellement possible au site, en privilégiant les aménagements les plus discrets.

➤ Déneigement

Daniel Vallée a proposé à la commune de continuer à assurer le déneigement de la voirie communale, et nous l'en remercions. Une convention a donc été signée. En cas de congères ou de blocage avéré, adressez-vous à la mairie ou appelez Fabien Masson (06.26.63.60.03) ou Bernard Bertry (06.85.12.55.17) qui coordonneront le dispositif. Rappelons que les communes ne sont pas obligées d'assurer cette prestation de déneigement, c'est donc un service rendu aux habitants. Mais le tracteur équipé de la lame ne pourra être partout en même temps : merci de votre compréhension.

➤ Sécurisation du bourg

Suite à la campagne de mesure des vitesses réalisée au premier semestre, une réunion de terrain a eu lieu cet automne avec les services techniques du Conseil général au sujet de la sécurisation de la traversée du bourg. Une première proposition a été formulée en matière de matérialisation de places de stationnement rue du 8 Mai 1945 et route de Luigny (devant la cabine téléphonique), afin de réduire la vitesse et de sécuriser les accès aux commerces, boulangerie incluse. D'autres propositions vont suivre, qui prévoient :

- l'élargissement de l'accès au parking existant rue du 19 Mars 1962 avec matérialisation d'emplacements en épi, et mise en place de nouvelles zones de stationnement,
- le renforcement de la courbure du virage place du château pour casser la vitesse et améliorer la visibilité.

Le double objectif de cette étude, qui est gratuite, est de réaliser des aménagements simples pour réduire la vitesse, et d'améliorer les conditions de stationnement dans le bourg. Ces propositions d'aménagements seront à rapprocher des conclusions du cabinet Pôles, afin de donner une cohérence à l'ensemble.

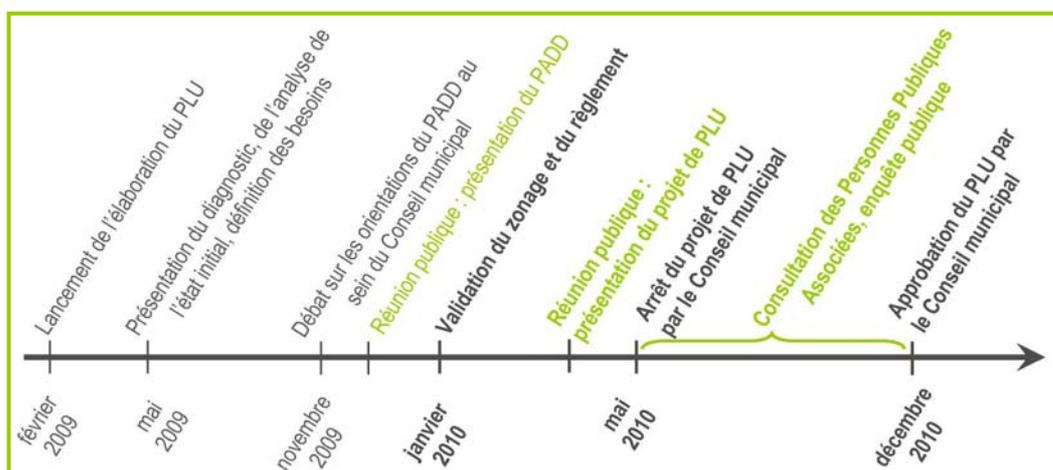
La mise en œuvre des nouveaux stationnements ne pourra se faire avant 2011, car le Conseil général doit au préalable refaire le revêtement de la rue du 8 Mai 1945, et ceci ne pourra se faire qu'après les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom. Mais il est probable que nous procéderons dès 2010, en accord avec le Conseil général, à une simulation à l'aide d'un dispositif provisoire. Ceci permettra de tester l'efficacité sur le terrain de ces aménagements.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ Plan Local d'Urbanisme : les plans sont consultables en mairie

Une centaine de personnes a assisté à la première réunion publique PLU le 21 novembre dernier. Cette rencontre marquait le début de la concertation qui se poursuit en mairie : vous pouvez y consulter tranquillement les documents et formuler vos observations ou demandes dans le registre prévu à cet effet.



➤ WiFi, c'est fini...

Des interrogations se développent quant à l'impact des radiofréquences sur la santé. Des études scientifiques se sont multipliées autour du téléphone mobile et le débat s'est étendu à l'ensemble des technologies radio reposant sur les micro-ondes, notamment les technologies GSM, Wimax, 3G, 3G+ et le WiFi. La question de l'effet de ces émissions radio suscite encore un débat scientifique très actif. Notamment, l'Afssat (l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) préconise que dès lors qu'une exposition environnementale peut être réduite, cette réduction doit être envisagée, en particulier par la mise en oeuvre des meilleures technologies disponibles à des coûts économiquement acceptables.

Devant un tel constat, la question se pose pour un établissement public tel que notre mairie. La Municipalité a donc mené une réflexion sur le sujet lors de son dernier Conseil municipal qui s'est tenu le vendredi 4 décembre. Ainsi, il a été décidé d'appliquer le principe de précaution. A la mairie, tous les équipements relevant de la technologie WiFi seront prochainement supprimés. L'infrastructure du réseau informatique étant réduite et les débits nécessaires sur le réseau informatique étant limités, une technologie basée sur l'utilisation de la ligne électrique semble mieux adaptée. Le CPL (Courant Porteur en Ligne) consiste à faire transiter les informations numériques par les lignes électriques du bâtiment par l'intermédiaire de petits boîtiers d'adaptation des signaux (modulateur/démodulateur de signaux).

Nous profiterons de cette restructuration pour intégrer sur le réseau un serveur de fichiers de type NAS (Network Attached Storage) permettant de centraliser l'ensemble des documents numériques de la mairie. De plus, cette ressource partagée sera accessible depuis l'extérieur en mode sécurisé. Il nous semble en effet important que tous les documents administratifs, les courriers, les circulaires confidentielles, les plans, les photos,..., puissent être stockés sur une ressource unique nous permettant ainsi de garantir sécurité et pérennité.

Le coût de cette modification s'élève à 869 € et l'infrastructure devrait être opérationnelle d'ici à la fin de l'année.

La Communauté de Communes se réorganise et Frazé s'engage sur le développement durable

Suite aux modifications des représentations de Frazé à la Communauté de Communes du Perche-Gouet, celle-ci a du revoir l'organisation de son bureau. Lors du Conseil communautaire du 25 novembre dernier, un nouveau vice-président aux Finances a été élu : Philippe Masson, maire de Brou, et deux nouvelles commissions ont été créées : la commission Bâtiments-Travaux, dont la vice-présidence a été confiée à Thomas Blonsky, maire de Chapelle-Royale, et la commission Développement Durable, dont Brigitte Pistre, maire de Frazé, assure la vice-présidence. Frazé est donc en quelque sorte le « porte-parole » du développement durable auprès de la Communauté de Communes.

Mais c'est quoi le développement durable ? Et concrètement, pour nous, dans le Perche, qu'est-ce que cela signifie ? Sous forme de questions-réponses, un rappel en quelques lignes de ce qu'est le développement durable et des (bonnes) raisons qu'on a de s'y mettre tous !

Le développement durable, ça veut dire quoi ?

Le développement durable vise à concilier le progrès et la préservation de l'environnement. Pendant de trop longues années, le progrès s'est accompagné de pollutions dommageables pour les années futures : déforestation, plastiques mettant des années à disparaître, gâchis et pollution de l'eau, dégradation des terres ou des mers, émissions excessives de CO2... Or les ressources naturelles ne sont pas éternelles et elles sont un patrimoine à transmettre aux générations futures, donc à préserver.

Le principe du « développement durable » consiste donc à développer ses activités (il ne s'agit pas d'arrêter le progrès, par exemple on ne va recommencer à s'éclairer à la bougie ni se priver de voitures !) mais en tenant compte de l'impact de ce que l'on fait sur l'environnement et sur les conditions de vie de ceux qui viendront après nous.

Pour résumer, ce concept repose sur la nécessité de préserver les ressources pour les générations futures tout en maintenant un objectif de croissance.

Quelques exemples au quotidien ?

Pour une collectivité, comme une commune, cela veut dire par exemple planter des vivaces plutôt que des annuelles, désherber mécaniquement plutôt que chimiquement, prévoir un arrosage automatique nocturne, lutter contre les fuites d'eau dans les réseaux, mettre en place un Plan Local d'Urbanisme (document qui oblige à planifier le développement selon des règles de développement durable), revoir l'isolation des bâtiments communaux, n'imprimer que les documents nécessaires et si possible en recto-verso, etc...

Mais c'est aussi faire le choix de soutenir la création de services et commerces de proximité, qui permet de limiter les déplacements quotidiens des habitants, et préconiser lors des demandes de permis de construire des maisons exposées au sud et utilisant au mieux les nouvelles techniques énergétiques pour éviter les énergies polluantes ou fossiles. C'est donc une politique qui combine à la fois des petits gestes au quotidien et des décisions plus stratégiques qui engagent sur le long terme.

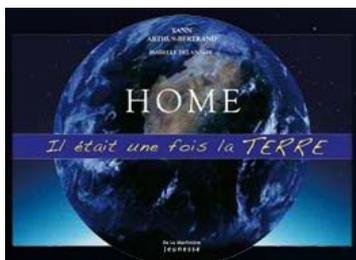
Pour un particulier, c'est pareil : il peut s'agir simplement de trier ses déchets, d'arroser avec l'eau de pluie, de consommer des produits locaux et saisonniers plutôt que des produits industriels fabriqués on ne sait où, de choisir des emballages économes plutôt que les petits conditionnements barquettes - plastiques qui finissent dans la poubelle.

Mais c'est aussi investir dans l'isolation de sa maison, repenser le chauffage, et quand c'est possible choisir les transports en commun, le train plutôt que l'avion...

Et cela va marcher ?

Oui, si tout le monde s'y met. C'est une façon différente de procéder, cela va forcément nous obliger à changer certaines habitudes. Mais cela aussi est possible : pensez aux grandes surfaces qui ont supprimé les sacs plastiques aux caisses. Nous venons maintenant tous avec notre cabas réutilisable. Une habitude, ça se change !

Et c'est indispensable, sinon nous courons tous à la catastrophe, et nos enfants, ou nos petits-enfants, risquent gros si nous ne faisons pas attention dès maintenant.



Sur le sujet du développement durable, Frazé vous invite à la projection de « Home », le magnifique film de Yann Arthus-Bertrand, le dimanche 31 janvier à 15 heures à la salle des fêtes. Ce film concerne toutes les générations. Venez nombreux, en famille ou entre amis.

Rappel : la Communauté de Communes du Perche-Gouet, à laquelle Frazé appartient, est composée de 15 communes : Les Autels-Villevillon, La Bazoche-Gouët, Brou, Bullou, Chapelle-Royale, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Gohory, Luigny, Mézières-au-Perche, Montigny-le-Chartif, Mottereau, Moulhard, Unverre, Yèvres.

Prochainement, nous inviterons le Président de notre Communauté de Communes, Monsieur Gérard Restègue, à venir vous rencontrer lors d'une réunion publique.

➤ Propriétaires de chiens « dangereux » : êtes-vous en conformité avec la loi ?

L'actualité de cet été à Frazé a malheureusement été marquée par un événement bien triste. Deux chiens se sont échappés de leur enclos et ont attaqué et égorgé des animaux de compagnie voisins, des petites chèvres.

Rappelons aux propriétaires que la loi, depuis fin 2008, est beaucoup plus stricte pour les chiens « dangereux », qu'elle classe en 2 catégories :

- la 1^{ère} catégorie regroupe les chiens d'attaque dont le maître ne peut retracer l'origine par un document (par exemple, pitbull). Ces chiens doivent obligatoirement être stérilisés.
- la 2^{ème} catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au LOF (livre des origines françaises). Les rottweilers et chiens d'apparence rottweiler appartiennent à cette catégorie.

La détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie est maintenant subordonnée à la délivrance d'un document : « le permis de détention ». Il convient de se renseigner en mairie sur les conditions d'obtention de ce document, liées entre autres à une attestation d'aptitude du propriétaire et un certificat établi par le vétérinaire relatif à l'évaluation comportementale du chien.

Ce permis est obligatoire. En cas de constatation du défaut de permis de détention, le maire met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans le délai d'un mois. En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu adapté à l'accueil ou à la garde de l'animal et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie.

➤ Chasseurs et amis de la nature

La chasse est une activité que de nombreux frazéens pratiquent. Il est dommage que le comportement peut-être un peu trop désinvolte de certains ternisse l'image de tous : certains chasseurs, parce qu'ils s'approchent trop près des habitations, effraient les riverains.

La loi à ce sujet, qui évoque des tirs « à distance raisonnable », est assez imprécise. Seul un arrêté du maire peut chiffrer cette distance raisonnable. Mais il serait dommage d'en arriver là.

Nous sommes certains que la plus grande prudence est au cœur des consignes de chasse et que chacun s'emploie à les respecter. Amis chasseurs, merci donc de ne JAMAIS tirer en direction des maisons et de vous tenir éloignés des aires de jeux des enfants ou des jardins, pour que tout le monde puisse profiter de la campagne sans appréhension.

La cohabitation de tous, chasseurs ou non, devrait d'ailleurs pouvoir se faire sans heurts car en réalité, le dialogue montre que tous souhaitent la même chose : préserver la nature sauvage, dont le gibier fait partie. Le plan de gestion cynégétique, qui consiste à déterminer chaque année le nombre précis d'animaux qui doivent être prélevés, contribue à sauvegarder les espèces, car de trop nombreux sujets dans un espace réduit peuvent s'entretenir ou dégénérer. C'est ce qu'on appelle la régulation, et cela est indispensable à la protection à long terme des espèces.

Par ailleurs, n'oublions pas que les chasseurs sont, pour la plupart, des amoureux de la nature et que bon nombre d'entre eux s'impliquent ainsi dans des projets de sauvegarde de la faune et des milieux naturels.

Il existe donc de nombreux points de convergence entre les chasseurs respectueux et les protecteurs de la nature.

Un moment de rencontre pour dialoguer entre chasseurs et non-chasseurs vous est proposé cette année par le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) des Trois Rivières : **le 6 mars matin**, le comptage de perdreaux et lièvres sera ouvert à tous. **Dès 8 heures**, rendez-vous sur la place de la mairie pour une promenade en plein air selon une ligne de marche très précise qui vous permettra d'apprécier la nature sur des parcelles que vous n'auriez peut-être pas eu l'occasion de parcourir autrement. Il vous faudra compter les animaux.

Venez avec vos appareils photos, car certains

moments sont riches de rencontres. A la fin de cette sortie, qui durera environ 4 heures, un pointage des observations permettra de savoir quelle est l'évolution de la population, et donc de déterminer le taux de prélèvement à autoriser.

Un pot de l'amitié vous sera ensuite proposé.

Un autre comptage, pour dénombrer les coqs faisans chanteurs, aura lieu fin avril.



©Mairie de Frazé / I. Lavie



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Les travaux réalisés ou en cours

➤ Enfouissement électrique

- Centre-bourg : 2ème phase

Les travaux de la phase II de l'enfouissement électrique et Télécom doivent commencer au début de l'année 2010. Ils concernent la rue du Puits, la rue de l'Ecole, la rue du 8 Mai 1945 dans sa partie haute (vers la résidence des Tilleuls) et le début de la rue de Vieuvicq. 16 mâts d'éclairage identiques à ceux déjà en place vont être installés sur ces 400 mètres de voirie, qui vont donc contribuer à l'embellissement du centre bourg.

Ce tracé a été choisi en fonction de critères techniques déterminés par le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE), principal acteur et financeur de ces travaux. En effet, de nombreuses communes souhaitent cacher leur fils électriques et téléphoniques disgracieux, mais tout ne peut être fait d'un seul coup. Un barème des aides et une grille des priorités ont donc été mis en place : il faut que les installations aient une certaine vétusté, que des travaux connexes soient prévus à court terme (pour Frazé par exemple, la réparation des réseaux d'eaux pluviales de la rue du Puits et la réfection des enrobés rue du 8 Mai 1945 prévue par le Conseil général en 2011 justifient que l'on fasse d'abord l'enfouissement sur ce tronçon).

Le plan de financement de ces travaux a été approuvé lors du Conseil municipal du 2 octobre : *montant des travaux 193 146 €, dont subventions SDE 114 050 €, France Télécom 8 054 € ; reste à la charge de la commune 36 % de la dépense, soit 71 042 €.*

- Les Houdraises

Un enfouissement électrique et Télécom est en voie d'achèvement aux Houdraises. Ces travaux ont permis un renforcement électrique, car le niveau de puissance était insuffisant et les coupures étaient fréquentes dans ce hameau.

Coût total : 45 358,50 € HT dont 38 800 € pris en charge par le SDE 28 et 5 088,50 € HT pris en charge par France Télécom. Coût restant à la charge de la collectivité : 1 470 € HT (soit 3,24 % du coût total).

Les travaux de réfection des enrobés qui avaient été reportés du fait de l'enfouissement seront réalisés courant 2010.

Le Conseil municipal cherche également une solution au problème des eaux stagnantes dans le fossé, problème récurrent pour lequel aucune solution simple à ce jour n'a été trouvée, compte tenu de la topographie particulière des lieux (voirie « en creux »). La solution existe sûrement et nous la trouverons.

➤ Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux vont commencer

Nous en parlons souvent en Conseil municipal, cette fois-ci c'est fait : les subventions en vue des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux, principalement sous la rue du 8 Mai 1945, ont été obtenues et les travaux vont pouvoir commencer.

Rappelons qu'il s'agit de séparer les eaux de pluie des eaux usées. Actuellement, ces deux réseaux d'évacuation sont très abîmés et les eaux se mélangent à plusieurs endroits. Le résultat est que par temps de pluie, beaucoup d'eau propre file vers la station d'épuration et noie les pompes. Il fallait donc d'une part procéder au repérage des problèmes, ce qui n'est pas simple car on est en sous-sol, et d'autre part planifier les travaux en fonction des urgences et des financements obtenus.

Nous avons reçu des réponses favorables de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil général. Les travaux vont donc pouvoir commencer prochainement. C'est l'entreprise Villedieu qui a remporté le marché, d'un montant de 11 410 euros, financés à 40 % dont 25 % par le Conseil général et 15 % par l'Agence de l'eau.

A l'issue de cette première tranche de travaux, nous vérifierons le bon fonctionnement de la station d'épuration par temps de pluie et pourrons alors décider ou non de compléments de travaux.

Nous rappelons aux riverains qu'il est interdit de raccorder les évacuations des eaux de pluie au réseau des eaux usées. Ces réseaux sont séparatifs. Merci donc à chacun de vérifier la bonne conformité des raccordements, dans l'intérêt de tous.

➤ Le pilier de l'église respire à nouveau

Ayant constaté la présence de lichens et de moisissures sur le pilier de l'église donnant dans la cour de l'ancienne école, la commune a sollicité l'avis du technicien des bâtiments de France. Il s'avère que l'enrobé réalisé dans la cour il y a plusieurs années empêchait le bon fonctionnement du drainage et de la protection du pilier. Une saignée a donc été creusée par les agents communaux afin de rétablir l'aération des fondations et le bon écoulement des eaux.

➤ Acquisition d'un chariot de rangement pour les planches cadastrales

Afin de faciliter la manipulation et la consultation des planches cadastrales, la commune a fait l'acquisition d'un chariot de rangement spécifique. Cette dépense, d'un montant de 1546 € HT, sera amortie sur 7 ans.

➤ Mise en conformité sécurité incendie

En vue de la mise en place d'un plan d'intervention et de signalisation concernant la mairie et la salle des fêtes, classées « établissements recevant du public », et suite à la mise en réforme d'extincteurs vétustes, en non-conformité, la commune a retenu le devis de l'agence SICLI pour :

- la réalisation d'un plan d'évacuation et de consignes de sécurité pour un montant de 138,87 € HT,
- le remplacement d'extincteurs pour un montant de 1090,80 € HT.



➤ Les élèves à l'abri

Les employés communaux ont construit un abri près de la mairie pour les élèves qui attendent le car par tous les temps (*photo de gauche*). Cet abri est provisoire et peut être déplacé dans le cadre de futurs aménagements.

Un autre abri a été mis en place au bout du chemin du Champ de Mars, le seul endroit en campagne où les élèves ne peuvent attendre le car à leur domicile (*photo de droite*).



➤ Un projet qui avance : le bassin versant du Loir

Les eaux de nos rivières ne sont pas toutes claires et limpides, loin s'en faut ! Une récente évaluation de l'état écologique (qualité biologique et physico-chimique) réalisée par l'observatoire départemental de la qualité des eaux de rivières en partenariat avec les agences de l'eau fait apparaître de nombreuses sources de pollutions.

Ainsi seulement 7 stations (c'est-à-dire points de contrôle) sur 43 atteignent le bon état écologique en 2008. Il y a 5 classes d'état : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. A Frazé, nous sommes classés dans la catégorie « état écologique moyen ». On peut donc mieux faire. Mais comment ?

La gestion des eaux des rivières est une compétence complexe, faisant appel à de nombreux savoir-faire, demandant des moyens conséquents et relevant de lois nombreuses. Aussi les sous-préfectures de Nogent-le-Rotrou et de Châteaudun, le Conseil général et les acteurs locaux ont uni leurs forces pour créer le syndicat de gestion des eaux superficielles sur le bassin versant du Loir. A terme, ce syndicat, qui doit être opérationnel en 2010, prendra en charge de façon unifiée tout ce que faisaient (ou ne faisaient pas), chacun de leur côté, les différents syndicats et les communes isolées dans ce périmètre, qui représente 122 communes.

➤ Mise en place d'un dispositif de lutte collective contre les ragondins et rats musqués

Ces animaux ont colonisé l'ensemble de nos rivières, et sont responsables de nombreux dégâts (destruction de digues, fragilisation des structures ou piliers de ponts, envasement des cours d'eau, effondrement des berges avec risques d'accidents...). Un comité de pilotage a donc élaboré un dispositif de lutte collective sur le bassin versant du Loir : le piégeage est organisé par l'Association des Piégeurs Agréés d'Eure-et-Loir, la Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir sur l'ensemble des communes du bassin du Loir traversées par des rivières ou des vallées.

Deux à trois piégeurs agréés sont responsables du piégeage par commune. La capture s'effectue à l'aide de cages à fauves, achetées par les syndicats de rivière ou les communes, et financées par le Conseil général.

Vous êtes intéressé pour bénéficier du dispositif ? Sous réserve d'une participation de 10 € par an, vous pouvez profiter du dispositif. Un piégeur agréé interviendra régulièrement chez vous pour poser des cages et tuer les ragondins et rats musqués. Un libre accès devra être laissé au piégeur. Pour bénéficier de ce service, contactez la mairie qui vous transmettra un formulaire d'inscription à adresser avec le règlement à :

Association des Piégeurs d'Eure et Loir - 17 Impasse des Vignes - 28300 CLEVILLIERS

Vous êtes intéressé pour piéger ? Si vous le souhaitez, vous pouvez également piéger vous-même. Le piégeage doit se faire dans des conditions d'hygiène et réglementaires strictes (se renseigner en mairie).

➤ Merci

Un grand merci à Michel Lavie et son tracteur, que nous avons sollicités à plusieurs reprises pour des travaux sur la commune impossibles à faire sans équipement spécial. Une fois de plus, la solidarité frazéenne a joué, permettant d'avancer dans la bonne humeur et avec efficacité.

Mais que fait le CCAS ?

Notre Centre Communal d'Action Sociale qui réunit autour de notre Maire Président(e) de droit des élus et des représentants de la société civile frazéenne à parité (8 membres) a été « réanimé » à l'occasion des dernières élections municipales. Depuis, les personnalités diverses qui le composent œuvrent de manière à améliorer, autant que faire se peut, les conditions de vie des Frazéens.

Certes, nous ne pourrions pas résoudre l'intégralité des problèmes que tout un chacun peut rencontrer dans la vie courante, mais les missions auxquelles le CCAS souhaite répondre doivent être celles qui correspondent au mieux aux demandes légitimes pour vivre sereinement dans notre paisible commune.

Des séances de réflexions partagées, de « brain-storming » (remue-méninges), auxquelles se sont livrés les diverses composantes du CCAS, ont déjà émergé plusieurs actions dont le fil conducteur majeur a été, entre autre, celui de l'équité et l'objectivité.

Depuis sa mise en place, on relève déjà la mise en œuvre de plusieurs actions concernant les diverses générations en présence :

- pour les aînés de la commune :
 - une redéfinition des critères d'accès au banquet annuel ainsi qu'au colis de Noël :
 - être âgé de 65 ans et plus
 - avoir sa résidence principale à Frazé
 - ou secondaire mais être inscrit sur les listes électorales à Frazé
 - la fixation d'une nouvelle date pour le banquet : il se déroulera désormais le 8 mai, ce qui permet une meilleure répartition des manifestations dans l'année
- pour les plus jeunes :
 - l'instauration d'une ligne budgétaire pour aider les plus méritants dans leur cursus scolaire ou universitaire lors de voyages ou stages d'études
- enfin, pour aider les personnes se trouvant momentanément en difficulté, la mise en place d'un barème de ressources destiné à l'attribution d'une aide ponctuelle (voir tableau ci-dessous).

ressources mensuelles		participation du CCAS
personne seule	couple	
de 0 à 1000 €	de 0 à 1700 €	80 €
de 1001 à 1400 €	de 1701 à 2200 €	50 €
de 1401 à 2000 €	de 2201 à 2800 €	30 €
au-delà de 2000 €	au-delà de 2800 €	pas de participation

Bien entendu, ce ne sont là que les premières dispositions prises en faveur des Frazéens ; elles devraient être suivies d'autres qui seront le fruit de l'imagination ou l'expérience des membres du CCAS.

Rappel : pour plus de renseignements, Alain Gauthier, vice-président du CCAS et spécialiste des questions d'ordre social, se tient à votre disposition lors de sa permanence en mairie le **1^{er} samedi de chaque mois**, de 10 h à 12 h.

Qu'elle soit liquide, solide ou gazeuse, l'eau qui nous entoure est sans doute ce qu'il y a de plus précieux à notre existence. D'usage familial, industriel, ou de loisir, nous la consommons tellement naturellement, qu'il ne nous viendrait même pas à l'idée de croire que l'on puisse en manquer.

Il est incontestable que la réserve en eau dans laquelle nous puisons est grande. Même si la situation géologique offre une protection naturelle, nous devons être vigilant quant aux comportements de chacun d'entre nous.

Périmètre de protection de la station de pompage du BOULAY, commune de Frazé

Desservant Frazé – Mottereau :

En janvier 2009, les tests de pompage ont été réalisés par l'entreprise Villedieu :

- L'ouvrage n° 1 fournit en débit de pointe 35m³/h, soit un débit d'exploitation de 9 m³/h.
- L'ouvrage n° 2 fournit en débit de pointe jusqu'à 100 m³/h, soit un débit d'exploitation de 40 m³/h.

Le rapport concernant l'investigation préalable à la délimitation des périmètres de protection des captages du Boulay, ainsi que l'inspection vidéo des captages, ont été pris en charge par la Direction générale adjointe des équipements et du cadre de vie, un service du Conseil général.

Organismes associés : la DDASS, la DDAF, la Chambre d'Agriculture ainsi qu'un hydrogéologue agréé.

Concernant ce dernier, le montant de ses prestations s'est élevé à 2 189,63 €. Ce montant inclut :

- l'inspection des deux forages
- l'étude caractéristique des forages 1 et 2
- le piézomètre
- les débits
- la qualité et les caractéristiques de l'eau
- la coupe technique originelle
- une inspection télévisée des forages (20 & 23 janvier 2009)
- une coupe géologique
- les paramètres hydrogéologiques
- les limites d'écoulement des eaux souterraines
- les temps de transfert
- les conditions de protection naturelle de l'aquifère



Le premier forage - réalisé en 1966 - est d'une profondeur de 60 m, d'un diamètre de 580 mm. Le second forage datant de 1976 présente un diamètre de 1050mm au niveau du sol et de 610mm à 60 mètres plus bas. L'eau y est douce et peu minéralisée ce qui est normal pour un aquifère sablo - argileux. De plus, ses caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques sont bonnes, ce qui en fait une eau potable et appréciée de chacun d'entre nous.

Bien entendu ce périmètre de protection est aussi lié au diagnostic des assainissements individuels. Un constat s'impose, environ 97% des installations ne sont pas ou plus aux normes.

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) a lancé un appel d'offre auquel trois entreprises ont répondu pour la réalisation du cahier des charges concernant le diagnostic de l'existant dans le périmètre déterminé par l'hydrogéologue. Cela concernera : Les réserves d'engrais, les assainissements individuels, les réserves d'hydrocarbure, les fosses à fuel enterrées.

Ce diagnostic est pris en charge à 80% par le Conseil général et l'Agence de l'eau.

◇ Analyse d'eau

Plusieurs fois par an, des prélèvements d'eau sont réalisés de façon aléatoire sur les communes de Frazé - Mottereau, chez les particuliers, dans les bâtiments communaux, etc. Dans tous les cas les rapports d'analyses sont affichés en mairie.

◇ Une eau de qualité

L'eau que nous consommons ne subit aucun traitement ; les forages captent les eaux de l'aquifère des sables cénomaniens (Sables du Perche – Cénomaniens supérieur), sous un recouvrement d'argiles à silex. La filtration naturelle ainsi qu'une crépine placée entre 40 et 50 mètres de profondeur nous offrent une eau de qualité.

Bien que nous possédions l'équipement nécessaire au traitement chloré, nous ne souhaitons pas en faire usage. Ceci dit, il faut entretenir ce matériel et cela passe par un contrôle, une remise en état et ponctuellement, l'utilisation de cet équipement.

Le prélèvement d'eau annuel est de l'ordre de 50 000 m³ dont 800 m³ vendus au syndicat voisin de Brou (données 2008). Du fait de la croissance de la population, ce volume devrait augmenter à l'horizon 2020.

◇ **Nettoyage du château d'eau**

Une fois par an, en octobre, le château d'eau est vidé et l'on procède au nettoyage de la cuve. Durant ces travaux est maintenue une pression constante dans le réseau d'eau afin de satisfaire au mieux les besoins de tous. Au cours de la semaine précédente, une étude de la consommation d'eau est réalisée, ce qui permet d'estimer à quel moment couper les pompes. La vérification du niveau de l'eau dans le réservoir reste une priorité avant que l'alimentation ne soit faite en direct.

Pour cette occasion, une indemnité de 300 € par personne a été votée en réunion.

J'en profite pour féliciter tous les membres présents (Fabien MASSON, Patrick MARTIN, Vincent PIAULT, François CHENEAU, Daniel VALLEE), ayant participé à cette opération et qui ont fait preuve d'une grande efficacité.



Inspection du forage n°1

Vue depuis le rebord du dôme



Travaux à la station de pompage du château d'eau :

- reprises sur le dôme, remplacement de la colonne d'exhaure du forage n° 1 et d'une vanne pour un montant de 2014,48 € TTC.
- remplacement d'un câble d'alimentation du groupe exhaure n°1 pour un montant de 1638,52 € TTC...
- remplacement du garde corps au niveau du réservoir, reprise (8 m²) d'étanchéité du dôme du château d'eau, support de protection de l'acrotère, pour un montant total de 1064,44 € TTC.

- Indemnité mensuelle du président : 227,72 €

- Indemnité mensuelle du vice-président : 92,50 €

- **Indemnité exceptionnelle :**

Au cours des 3 semaines d'essais de pompage et de tests sur les deux sites, il a été nécessaire d'assurer une disponibilité permanente - les nuits et les week-ends - assurée par le président et le vice - président. Une indemnité de 600 € pour chacun a été votée en réunion de syndicat.

◇ **Entretien des espaces verts et remplacement de la clôture du château d'eau :**

- Achat du grillage et des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux pour un montant de 479,72€ TTC (début des travaux octobre 2009)...

- Acquisition d'une tondeuse et d'un débroussaillier afin de permettre l'entretien des espaces verts du périmètre immédiat du château pour un montant total de 838,00 € TTC.

Pose d'un crochet d'attelage sur le véhicule du syndicat pour un montant de 261,27 € TTC.

Changement des compteurs d'eau les plus anciens.

Les compteurs les plus anciens ainsi que ceux dont l'index de consommation d'eau est trop élevé doivent être changés tant sur la commune de Frazé que sur celle de Mottereau. Il restait encore, au début de l'année 2009, près d'une cinquantaine de compteurs datant de 1969. Le remplacement est à la charge du Syndicat des eaux. Sur une période de dix mois, plus d'une quarantaine de compteurs ont été changés. Cela a permis aussi d'intervenir sur des fuites avant compteur.

Le véhicule du syndicat des eaux revêt depuis juin 2009 un marquage d'identification et un balisage sécurisé normalisé classe B. Le coût de cet habillage 566,63 € TTC.

Je vous souhaite - au nom de toute l'équipe du syndicat intercommunal des eaux de Frazé-Mottereau - de bonnes fêtes de fin d'année.

Président: Jean-Yves Populu

Vice-président : François Cheneau

Événements communaux et associatifs de septembre à décembre 2009

➤ Le doyen et le cadet réunis au banquet

Une soixantaine de convives a pris place autour des tables de la salle des fêtes à l'occasion du banquet des aînés organisé le 19 septembre. Après s'être délectés des mets concoctés par le restaurant La Clé des Champs, les amateurs de danse ont pu rejoindre la piste sur les airs de l'orchestre de Christian Bruneau.

Ce banquet a également permis de rassembler les générations : notre doyen Marcel Bouilly était très heureux et très fier de tenir dans ses bras le dernier né des frazéens à ce moment là, Yanis, le petit-fils de Jean-Yves Populu (*photo ci-contre*).



➤ Frazé s'affiche : une réussite totale

Lors des journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre, nous avons accueilli plus de 2000 visiteurs.

Conférences au château, exposition de photos et diaporama sur grand écran, cartes postales anciennes, dessins, peintures réalisées par des artistes frazéens, concerts, démonstration d'une caméra obscura, animations multiples : ces deux journées organisées conjointement par le Comité des fêtes, le Trait d'Union, les propriétaires du château et la municipalité ont été l'occasion de (re-)découvrir Frazé.

Nous renouvelons nos remerciements à tous les bénévoles qui se sont impliqués et leur transmettons les nombreux messages de félicitations reçus de toute part.

Frazé s'affiche 2010 est déjà en préparation ! Cette fête pourrait devenir l'animation phare de notre commune, avec une mobilisation de toutes nos associations.



➤ La Fontaine Fables réunit petits et grands

Une représentation du spectacle "La Fontaine Fables" a eu lieu le dimanche 4 octobre à la salle des fêtes devant plus de 100 personnes. Cette pièce a été interprétée par la compagnie Roseau Théâtre, missionnée par le Conseil général d'Eure-et-Loir dans le cadre des Scènes Euréliennes.

Les questionnaires recueillis en fin de spectacle montrent un taux de satisfaction proche de 100 % (un seul déçu : un enfant qui aurait préféré faire autre chose ce jour là !). Bravo au Roseau Théâtre, bravo également au Comité des fêtes qui organisait cette manifestation, et merci au Conseil général qui a financé le spectacle.

➤ Commémoration du 11 novembre : le souvenir se transmet

La commémoration de l'armistice de la « Grande Guerre », le 11 novembre, était particulièrement animée cette année puisqu'elle s'est déroulée en présence des musiciens de la batterie-fanfare de Brou. Comme le veut désormais la tradition, une jeune collégienne a exercé son devoir de mémoire en lisant une partie du manifeste : il s'agissait cette fois-ci d'Emeline Trécul, qui a lu aux côtés d'Odette André, présidente des Anciens Combattants.

➤ Le Trait d'Union va souffler ses 35 bougies

L'assemblée générale du Trait d'Union de Frazé, le 7 novembre dernier, a permis de dresser le bilan de l'année écoulée : tennis de table, tir à l'arc, mais aussi ses traditionnelles animations (galette des rois, couscous, feu de la Saint-Jean) et sa participation aux Journées du Patrimoine. Autant d'activités qui seront reconduites l'an prochain. Cette année 2010 sera également synonyme d'anniversaire pour le Trait d'Union, puisque le « Club des jeunes » soufflera ses 35 bougies.

A noter : 7 Frazéens sont arrivés en tête de leur catégorie lors des championnats départementaux UFOLEP le 6 décembre dernier à Yèvres, décrochant leur passeport pour les régionaux. Il s'agit de : Nathalie Bouillon, Quentin Bouillon, Alexandre Mérie, Ludovic Dubesset, Jérôme Bouilly, Dominique Dubesset et Jean-Maurice Langlais.



En photo : Gérard Trécul et Xavier Héroin ont reçu respectivement la médaille d'or et la médaille d'argent de l'UFOLEP.

➤ Un premier bilan très positif pour le Comité des Fêtes



Les membres du Comité des fêtes se sont réunis le 5 décembre autour de leur président Alain Aboulker à l'occasion de l'assemblée générale. Au terme de cette première année de fonctionnement, c'est un bilan très positif qui a été présenté. Toutes les animations proposées ont suscité l'enthousiasme des bénévoles et du public : animation de Noël, vide-greniers, jeux du 13 juillet, Journées du Patrimoine et Scènes euréliennes, sans oublier l'aide logistique (sonorisation et éclairage) du Comité des fêtes en différentes occasions.

Le programme 2010 comportera les mêmes temps forts et pourrait s'enrichir de nouveaux rendez-vous : Fête de la Musique et arrivée du Beaujolais nouveau... à confirmer !

En photo : durant l'année, le Comité des fêtes a, entre autres, organisé des jeux le 13 juillet.

➤ Un colis de Noël aux couleurs et aux saveurs du Perche

Cette année, pour marquer l'entrée de Frazé dans le Parc Naturel Régional du Perche, les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) ont opté pour un colis proposant des produits fermiers Percherons. Ils ont été remis lors d'un goûter organisé à la salle des fêtes le 6 décembre dernier.

Poussant la chansonnette ou racontant quelques histoires drôles, bon nombre de nos aînés ont dévoilé des talents insoupçonnés, faisant de cet après-midi un moment d'échange et de divertissement apprécié de tous.

En photo : Monsieur Lelong nous montre le contenu de son colis.



➤ La magie de l'arbre de Noël de l'école



Cette année, l'arbre de Noël de l'Association des Parents d'Elèves et Amis du regroupement scolaire de Chassant, Frazé et La-Croix-du-Perche était placé sous le signe de la magie. Tel était en effet le thème du spectacle proposé le dimanche 13 décembre à la salle des fêtes de Frazé. Sous le regard captivé de leurs parents, de nombreux élèves se sont succédés sur la scène pour prendre part aux différents tours de magie orchestrés par cet ancien animateur de l'émission télévisée « Croque vacances » venu spécialement pour l'occasion à Frazé.



Noël chargé de friandises. Pour la première fois cette année, le Conseil d'école (qui regroupe l'équipe enseignante, des élus des trois communes et des parents d'élèves) a décidé de ne plus offrir de cadeau individuel à chaque enfant, mais des jeux et jouets collectifs qui profiteront à tous dans la cour de l'école. Cette surprise attendra les élèves à la rentrée de janvier.

Agenda 2010 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	STRUCTURES ORGANISATRICES
JANVIER	samedi 9 à 20 h samedi 16 à 17 h dimanche 31 à 15 h	Galette des Rois Vœux de la Municipalité Projection du film « Home* »	Trait d'Union Municipalité Municipalité et Comité des fêtes
MARS	samedi 6 à 8h samedi 6 à 20h30 samedi 20 à 20h	Comptage des perdreaux/lièvres Loto Soirée Couscous	GIC des 3 Rivières Amicale des anciens élèves Trait d'Union
AVRIL	dimanche 25 à 12h30	Méchoui	Amicale des anciens élèves
MAI	samedi 8 samedi 8 dimanche 9 de 6h à 18h	Commémoration de l'Armistice Banquet des Anciens (déjeuner) Brocante	Municipalité CCAS Comité des fêtes
JUIN	samedi 19 à 20 h dimanche 20 lundi 21 à 19 h	Repas puis Feux de la Saint-Jean 35 ^e anniversaire TUF Fête de la Musique	Trait d'Union Trait d'Union Comité Des fêtes
JUILLET	samedi 10 mardi 13	100 Kms du Perche Fête Nationale	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Municipalité et Comité des fêtes
SEPTEMBRE	samedi 18 et dimanche 19	Journées du Patrimoine	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 23 à 20 h30	Loto	Amicale des anciens élèves
NOVEMBRE	jeudi 11	Commémoration de l'Armistice	Municipalité
DECEMBRE	samedi 4 à 15 h samedi 18 à 15 h	Colis des aînés Noël des enfants	CCAS Comité des fêtes

* Home, il était une fois la Terre est le magnifique film réalisé par Yann Arthus-Bertrand sur le thème du développement durable. Cette projection sera suivie d'un débat.

En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. Veuillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.

Etat civil

- Décès :**
- M. Fernand BULOU, le 20/06/2009 à Frazé
 - M. Georges MAILLET, le 07/08/09 à Brou
 - Mme Micheline BELMANT, née ROBINET, le 25/10/09 à Frazé
 - Mme Germaine ZUBER, née PATOIS, le 12/11/2009 à Châteaudun

- Mariages :**
- M. Mununu Alain BUKASA et Melle Zola DIKIZEYIKO, le 20/06/2009
 - M. Franck BOURDIN et Melle Christelle BOUVIER, le 18/07/2009
 - M. Xavier LANGLOIS et Melle Stéphanie FURET, le 29/08/09
 - M. Alexandre PANET et Melle Lydie CARRÉ, le 26/09/09
 - M. Frédéric DUBUIS et Melle Stéphanie BARATIN, le 03/10/2009

- Naissances :**
- Charline ROQUE, née le 15/06/09 à Châteaudun
 - Yanis WEXLER-POPULU, né le 19/08/2009 à Châteaudun
 - Léa BEAUVAIS, née le 09/11/09 au Coudray

Rappel : vos élus tiennent différentes permanences en mairie :

le samedi matin, de 10 h à 12 h (à noter que le premier samedi du mois, cette permanence est assurée par Alain Gauthier, spécialiste des questions d'ordre social)

le 1^{er} jeudi du mois, de 17 h 30 à 19 h, permanences juridiques assurées par Virginie Gatineau (prendre rendez-vous à l'avance auprès de la mairie)

Merci David et à bientôt

David Augustine, qui a travaillé ces derniers mois comme employé communal et dont nous avons pu apprécier les compétences et la bonne humeur au quotidien, quitte Frazé à la fin de l'année.

Il va retrouver son activité première : la restauration. C'est à Combres, dans l'établissement qui ouvrira bientôt ses portes, que vous pourrez le retrouver pour un moment de gastronomie.

Nous lui souhaitons une bonne continuation !

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9 h à 12 h

le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h

permanence des élus chaque samedi de 10 h à 12 h

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

fax : 02.37.29.50.14

adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70

Bernard BERTRY, 1^{er} adjoint : 06.85.12.55.17

Philippe LEBEL, 2^{ème} adjoint : 06.85.30.92.05

Fabien MASSON, 3^{ème} adjoint : 06.26.63.60.03

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, appelez le 06.71.53.83.31



L'équipe municipale et les agents communaux vous souhaitent de très agréables fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2010.

La cérémonie des vœux de la commune aura lieu le samedi 16 janvier à 17 heures à la salle des fêtes.

Venez nombreux !

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n°5 – décembre 2009

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé

Rédaction : Isabelle Lavie et Brigitte Pistre, avec la participation d'Alain Gauthier, Philippe Lebel, Jean-Yves Populu

Illustrations : Marie Carillo, Xavier Héroin, Isabelle Lavie, Philippe Lebel, Jean-Yves Populu

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr, rubrique Municipalité → Bulletins municipaux